

## Un moment charnière pour les entreprises de proximité

Si la situation sanitaire s'est considérablement améliorée, laissant entrevoir une reprise progressive de toutes les activités, le spectre de difficultés liées à l'arrêt de l'accompagnement des entreprises n'est pas complètement éloigné. En parallèle, les fronts ouverts ont rarement été aussi nombreux : formation professionnelle, apprentissage, assurance chômage, Agirc-Arrco... Sans oublier la mesure de la représentativité patronale et, plus particulièrement pour les artisans, les élections aux CMA à l'automne.

Annoncé début juin, le Plan d'action sur l'accompagnement des entreprises en sortie de crise avait été jugé équilibré et opportun par l'U2P, qui y a collaboré. Il doit permettre une transition progressive entre un régime exceptionnel de crise et le retour à une activité soutenable pour l'ensemble des entreprises de proximité. Il importe néanmoins de veiller à n'oublier aucun secteur d'activité alors que le tourisme international est encore lourdement affecté, ce dont pâtissent par exemple les hôteliers, les restaurateurs, toutes les professions intervenant dans l'évènementiel ou encore les taxis. C'est pourquoi l'U2P appelle le gouvernement à engager une action massive de promotion de la

**L'U2P souhaite une belle reprise et un bel été à tous les artisans, commerçants et professionnels libéraux. La France doit continuer à leur faire confiance.**

France comme destination touristique à l'international. Parallèlement, les partenaires sociaux ont ouvert plusieurs concertations, ainsi qu'une négociation sur l'Agirc-Arrco dont la situation est critique.

### Formation et apprentissage

S'agissant de la formation professionnelle et de l'apprentissage, les enseignements tirés trois ans après l'adoption de la loi Avenir professionnel doivent conduire à mieux adapter le compte personnel de formation aux besoins des entreprises. De nombreux secteurs, comme le bâtiment et la restauration, sont confrontés à une pénurie de main d'œuvre qui s'est considérablement aggravée au cours de la crise sanitaire, au point d'affecter durablement l'emploi et l'économie du pays dans son ensemble.

### Assurance chômage

Toujours sur la question de l'emploi, l'U2P a rappelé son profond attachement à la nature assurantielle du régime d'assurance chô-

mage, qui doit être défini par accord national interprofessionnel, tandis que l'État est appelé à intervenir pour la partie liée à la solidarité. Si l'U2P prend acte de la nécessité de reporter la mise en oeuvre de la réforme de l'assurance chômage compte tenu de l'incertitude actuelle, il importe qu'elle soit maintenue sur le fond pour mieux faire correspondre les compétences disponibles sur le marché du travail avec les besoins des entreprises.

### Agirc-Arrco

La situation financière de l'Agirc-Arrco doit elle aussi susciter de vives inquiétudes. Il est indispensable que la négociation déclenchée par la diminution pré-occupante des réserves aboutisse à une moindre revalorisation des pensions afin d'éviter toute augmentation des cotisations.

### Représentativité patronale

À l'approche des résultats de la seconde mesure de l'audience patronale, et alors que l'U2P a dénoncé l'accord du 2 mai 2016 conclu

avec les deux autres organisations patronales interprofessionnelles, il est urgent de revoir les règles de la représentativité patronale. Les plus petites entreprises sont appelées à jouer un rôle toujours plus grand dans l'économie et la société, un rôle mis en lumière par la crise sanitaire et les préoccupations écologiques. C'est pourquoi leur voix doit être mieux entendue et leurs spécificités mieux défendues (*lire p. 3*).

Ce sont tous ces enjeux, cruciaux pour l'avenir de l'économie de proximité, qui seront à l'honneur des prochaines Rencontres de l'U2P, le 16 septembre prochain (*lire p. 3*). D'ici là, l'U2P souhaite une belle reprise et un bel été à tous les artisans, commerçants et professionnels libéraux, qui ont à cœur de mettre leur passion et leurs savoir-faire au service de leurs clients et de leurs patients. La France doit continuer à leur faire confiance. ●

**Dominique Métayer**  
Président de l'U2P

### La Voix des Artisans

Concilier aides aux entreprises et relance de la consommation des ménages  
**page 2**

### Événement

Les Rencontres de l'U2P se tiendront le 16 septembre prochain à Paris  
**page 3**

### Dialogue social

L'U2P défend le droit à la parole des TPE-PME  
**page 3**

## Les artisans veulent concilier aides aux entreprises et relance de la consommation des ménages

Dans la perspective des élections aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat, l'U2P et ses organisations membres ont organisé, sur la plateforme participative « LA VOIX DES ARTISANS », un débat sur le thème : « Faut-il rediriger une partie des aides aux entreprises au profit de la relance de la consommation des ménages ? ».

Une première phase a permis aux artisans de voter et de faire entendre leur voix. Dans un second temps, Jean-Christophe REPON, Vice-Président de l'U2P et Président de la CAPEB, a commenté les résultats de cette consultation. Tous ces éléments sont consultables sur le site [lavoixdesartisans.fr](http://lavoixdesartisans.fr).

### Adapter les aides en fonction de l'activité et des situations des entreprises

Ce troisième débat a permis aux artisans français de s'exprimer sur l'accompagnement apporté aux entreprises durant la crise sanitaire ainsi que sur la possibilité de réorienter ces dispositifs de sou-

tien en vue de relancer la consommation des ménages. De ce débat ressort qu'une majorité des artisans (59,5%) est contre cette suggestion. Ce choix s'exprime par des doutes sur la capacité des entreprises à tenir en période de reprise très progressive des activités. En effet, presque tous les participants rappellent que la crise sanitaire n'est toujours pas terminée et qu'il est important d'accompagner les entreprises jusqu'au bout. De plus, lors de cette crise, le pouvoir d'achat moyen et l'épargne des ménages Français ont augmenté. De ce fait, des artisans sont confiants par rapport à la consommation des ménages et pensent qu'il ne serait pas nécessaire de

poursuivre le versement d'aides à toutes les entreprises mais plutôt de se focaliser sur les secteurs les plus en difficulté. Il semble y avoir un consensus sur le fait que les aides ne peuvent plus être versées sans discernement.

### Concilier les aides aux entreprises et la relance de la consommation

À la suite de cette première partie consacrée à l'échange et à l'analyse des réponses des artisans, Jean-Christophe REPON, Vice-Président de l'U2P et Président de la CAPEB, a pris la parole pour s'exprimer sur cette question. Selon lui, il est clair que dans cette question il ne faut pas opposer les deux propositions mais en faire une solution. Celle-ci serait de répondre au débat en conciliant les aides aux entreprises et la relance de la consommation des ménages. Jean-Christophe REPON précise « qu'il faut adapter les aides entreprise par entreprise, territoire par territoire. »

De plus, le Vice-Président de l'U2P mentionne le fait que les ménages, avec cette crise, ont eu une prise de conscience sur leurs achats grâce à une consommation plus responsable et plus locale.

En conclusion, Jean-Christophe REPON se positionne en indiquant : « La consommation auprès des entreprises de proximité reprendra et l'économie de ces dernières se relancera ».

Ce débat est désormais en ligne sur la chaîne Youtube La Voix des Artisans ainsi que sur le site [lavoixdesartisans.fr](http://lavoixdesartisans.fr).

la préparation des listes en vue des élections aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat prévues en octobre 2021. Au service exclusif des entreprises artisanales, ces listes intitulées « LA VOIX DES ARTISANS » ont pour objectif de faire valoir toutes les attentes des artisans de France. Ainsi, pour être au plus près des demandes des artisans, l'U2P a lancé une plateforme participative. Accessible à partir du site [lavoixdesartisans.fr](http://lavoixdesartisans.fr), celle-ci permet de collecter leurs avis et propositions afin d'enrichir le programme des listes et de faire entendre « LA VOIX DES ARTISANS » lors de tous les grands rendez-vous électoraux à venir.

### Un quatrième débat : « Faut-il que les artisans et commerçants soient mieux pris en compte dans les politiques menées par les régions et les départements ? »

Pour être toujours plus à l'écoute des artisans, « LA VOIX DES ARTISANS » a d'ores et déjà mené un nouvel échange sur le thème de la prise en compte des artisans au niveau départemental et régional. En effet, dans le contexte des élections régionales, l'U2P-La Voix des Artisans a souhaité interroger les artisans sur leurs attentes vis-à-vis des élus locaux. Fiscalité locale, formation, aménagement du territoire... les sujets sont nombreux.

Les résultats de cette consultation seront bientôt publiés. Retrouvez-les sur [lavoixdesartisans.fr](http://lavoixdesartisans.fr). ●



**ARTISANS, C'EST LE MOMENT DE DONNER DE LA VOIX !**

Parce que la voix de 1 300 000 artisans doit compter, soyons aujourd'hui les acteurs de notre avenir.

La grande consultation participative ouverte aux 1,3 million d'entreprises de l'artisanat est lancée ! À vous de témoigner, débattre, proposer, échanger sur votre site dédié.

L'U2P et ses organisations membres CAPEB, CGAD, CNAMS et CNATP, se sont réunis sous la liste intitulée LA VOIX DES ARTISANS pour construire un projet qui vous rassemble et vous représenter aux prochaines élections des représentants des artisans dans les chambres de Métiers et de l'artisanat. **N'attendez plus pour faire entendre votre voix.**

**RENDEZ-VOUS DÈS MAINTENANT SUR [LA VOIX DES ARTISANS.FR](http://LA VOIX DES ARTISANS.FR)**

**U2P** union des entreprises de proximité

**CAPEB** l'artisanat en mouvement

**CGAD** confédération générale de l'artisanat de la région Île-de-France

**cnams** confédération nationale de l'artisanat et des métiers

**cnatp** confédération nationale de l'artisanat et des métiers

### « LA VOIX DES ARTISANS », une démarche participative de l'U2P en vue des prochaines échéances électorales

Dès janvier 2021, l'U2P et l'ensemble de ses organisations membres se sont engagées dans

**La crise sanitaire n'est toujours pas terminée et il est important d'accompagner les entreprises jusqu'au bout.**

## Les Rencontres de l'U2P se tiendront le 16 septembre prochain à la Maison de la Mutualité, à Paris

« L'économie de proximité, une chance pour la France ! » Voici le mot d'ordre de la prochaine édition des Rencontres de l'U2P, le 16 septembre 2021 à la Maison de la Mutualité, à Paris.

Après plus de dix-huit mois d'une crise sanitaire sans précédent, l'heure est à la relance de l'économie du pays. Si les entreprises de proximité ont été les premières touchées par les mesures de restriction sanitaires, elles ont su faire la preuve de leur résilience et de leur agilité. De fait, la proximité n'a jamais autant séduit les Français.

Dans ce contexte, quelle a été l'ampleur du choc pour les entreprises de proximité et quelles sont les perspectives de reprise ? Quels défis attendent l'économie de proximité ? Quelle place pour les commerçants, artisans et professionnels libéraux ? Quelles sont les conditions pour que la relance soit durable en France ? Les Rencontres de l'U2P seront le forum par excellence pour évoquer ces questions.

Plus encore, au-delà de son impact conjoncturel, la crise écono-



Philippe Chagnon, Cocktail Santé / U2P

**Près de 550 participants se sont réunis dans des conditions sanitaires strictes, en septembre 2020 à la Maison de la Mutualité, lors de la précédente édition des Rencontres de l'U2P.**

mique et sanitaire a bouleversé nos modes vies et va laisser des traces structurelles durables. Les longues semaines de confinement ont favorisé le développement de nouvelles méthodes de travail comme le télétravail. Dans le même temps, la distan-

ciation sociale s'est généralisée, la révolution numérique s'est accélérée, nos habitudes de consommation ont été chamboulées... Les Rencontres de l'U2P seront ainsi l'occasion de faire le point sur ce que la crise a changé dans notre société.

À l'occasion de cette journée, animée par le journaliste Thomas Hugues, plusieurs intervenants de haut niveau sont attendus. Le Premier ministre, Jean Castex, et le ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises, Alain Griset, prendront la parole aux côtés du Président de l'U2P, Dominique Métayer. Deux tables rondes accueilleront en outre des personnalités de premier plan, journalistes et experts reconnus aux côtés des représentants de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales. Tout sera naturellement mis en œuvre pour garantir le déroulement serein de cet événement, dans le strict respect des consignes sanitaires et en assurant la sécurité de chacun.

Le programme et l'accès aux inscriptions seront bientôt disponibles depuis le site internet de l'U2P : [www.u2p-france.fr](http://www.u2p-france.fr). ●

## Les TPE ne doivent pas être privées de leur droit à la parole

Dans une tribune parue le 29 juin 2021 dans *Les Échos*, la CAPEB, représentative des artisans du bâtiment et membre de l'U2P, dénonce le mode de calcul retenu pour mesurer la représentativité patronale. Celui-ci privilégie le nombre de salariés plutôt que le nombre d'adhérents pour évaluer le poids de chaque branche professionnelle.

En 2019, l'U2P avait dénoncé l'accord conclu le 2 mai 2016 entre l'UPA, le Medef et la CGPME et qui avait inspiré les dispositions retenues dans la loi dite El Khomeri de 2016. Cette loi donnait en effet un poids disproportionné au nombre de salariés des entreprises adhérentes par rapport au seul nombre des entreprises adhérentes dans le mode de calcul de la représentativité des organisations patronales.

### Nouvelle mesure de l'audience

À la faveur d'une nouvelle mesure de l'audience patronale in-

tervenue cette année, et dont les résultats seront connus dans le courant du mois de juillet, l'U2P se mobilise sans relâche auprès du gouvernement et des deux autres organisations patronales interprofessionnelles pour que s'engagent des discussions menant à une révision de la loi.

### Tribune

Dans une tribune publiée à la fois sur son site Internet et dans *Les Échos*, la CAPEB dénonce ainsi « une mesure de l'audience faussée, qui représente une véritable injustice et engendre un blocage du dialogue social sans

**« Cette mesure de l'audience faussée représente une véritable injustice et engendre un blocage du dialogue social sans précédent. »**

précédent. Le droit d'opposition à l'extension d'un accord, ajoute l'organisation, est désormais exclusivement attribué à l'organisation représentant les grandes entreprises. Devenues majoritaires sur tous les champs du bâtiment grâce au décompte de leurs salariés, celles-ci peuvent s'oppo-

ser à tout accord y compris sur le champ des TPE. »

Le président de la CAPEB, Jean-Christophe Repon, juge quant à lui que « persister dans le déni sur la place que doivent légitimement occuper les petites entreprises dans le "concert social" conduit à une impasse et serait irresponsable. »

L'U2P et la CAPEB demandent ainsi solennellement à l'exécutif et au législateur d'entendre les protestations légitimes des TPE, pour que les règles relatives à la représentativité patronale soient modifiées et que les entreprises de proximité puissent faire entendre leur voix. ●

## Brèves

**GNR : les artisans du bâtiment, des travaux publics et du paysage mobilisés coûte que coûte.** Après des mois de concertation et d'actions de la CNATP (travaux publics et paysage, membre de l'U2P) et de la CAPEB (bâtiment, membre de l'U2P), le gouvernement s'était finalement engagé à reporter de 18 mois la suppression du Gazole Non Routier (GNR) afin notamment de tenir compte des conséquences de la crise sanitaire sur la situation des entreprises concernées. Mais dans le cadre de l'examen du projet de Loi de finances rectificatives 2021, un sous-amendement présenté au nom du groupe LREM et adopté le 11 juin a réduit ce report de 6 mois. Avec le soutien de l'U2P, la CAPEB et la CNATP ont donc demandé aux Sénateurs qui vont examiner ce PLFR en séance les 1<sup>er</sup> et 2 juillet, de revenir sur ces dispositions.

**Masseurs-kinésithérapeutes : deux organisations membres de l'UNAPL et affiliées à l'U2P voient leur représentativité confirmée.** L'enquête de représentativité pour les syndicats de kinésithérapeutes, lancée le 16 mai dernier par la Direction de la sécurité sociale (DSS), a livré son verdict le 25 juin dernier. À l'occasion des élections d'avril 2021, la FFMKR, a remporté 43,77 % des suffrages et le SNMKR 24,11 %. Ces deux organisations, toutes deux membres de l'UNAPL et affiliées à l'U2P, voient donc leur représentativité confirmée, ce qui leur permettra de siéger au sein de toutes les instances qui décident de l'avenir de la profession et qui visent à l'amélioration des conditions d'exercice des

kinésithérapeutes.

**Une convention signée entre les artisans du bâtiment et Pôle emploi.** Alors que le secteur du bâtiment et des travaux publics a retrouvé des couleurs depuis plusieurs mois, avec plus de 20 000 emplois créés depuis fin 2020, la pénurie de main d'œuvre risque de freiner sa reprise. Pour y remédier, la CAPEB (artisanat du bâtiment, membre de l'U2P) et Pôle emploi ont noué un partenariat. La convention signée entre les deux organisations a pour objectif d'améliorer la connaissance des métiers du bâtiment par les conseillers Pôle emploi, d'identifier plus finement les profils susceptibles d'intéresser les employeurs, et d'améliorer l'attractivité du secteur, qui pâtit encore de nombreux préjugés.

**La Fédération Française des Artisans Fleuristes élit son nouveau Président.** La FFAF, membre de la CNAMS et affiliée à l'U2P, a tenu le 14 juin dernier son Assemblée Générale et a procédé à l'élection de son Conseil d'Administration et de son Bureau Fédéral. C'est donc Farell Legendre, fleuriste installé à Paris depuis plus de 25 ans, qui prend la suite de Florent Moreau à la Présidence, tandis que Claudine Pinel est élue Secrétaire Générale et Isaac Morgan Trésorier. Le Conseil d'Administration a fait le choix du renouvellement puisque 6 membres élus sur 11 ne faisaient pas partie du précédent Bureau Fédéral. L'U2P félicite chaleureusement l'équipe nouvellement élue et lui souhaite plein succès dans ses missions. ●

## Sur les réseaux sociaux

« Le combat pour une meilleure représentation des petites #entreprises est crucial. L'U2P soutient et accompagne la démarche de la @capeb\_fr. Il n'est pas admissible que les TPE soient soumises aux intérêts des grandes entreprises. »

TWITTER — @U2P\_FRANCE — 29 JUIN 2021

## Agenda

### 24 juin

Audition du Président de l'U2P par la mission parlementaire sur les enjeux de la ruralité.

### 29 et 30 juin

Participation du Président de l'U2P aux Journées Professionnelles de la Construction CAPEB.

### 30 juin

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à une réunion sur la révision du code de l'artisanat en présence du ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises, Alain Griset.

### 6 juillet

Participation du Président de l'U2P à une rencontre entre les partenaires sociaux et le Président de la République, à l'Élysée.

### 7 juillet

Réunion du Conseil National de l'U2P.

### 12 juillet

Participation du Président et du Secrétaire Général de l'U2P à un point de situation sur la crise économique et sanitaire avec la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

### 19 juillet

Réunion bilatérale entre le Président et le Secrétaire général de l'U2P d'une part, et la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion d'autre part.

### 16 septembre

Les Rencontres de l'U2P à la Maison de la Mutualité, à Paris.



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Dominique Métayer | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

#### CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

#### CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

#### CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

#### UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

#### CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage